TOUS POUR UN OU CHACUN POUR LES SIENS? LA GESTION DE L'ARGENT DANS LES FAMILLES RECOMPOSÉES.

Hélène Belleau, Annabelle Seery et Jessica Gerlach¹,

INRS Urbanisation Culture Société



n 2012-2013, notre équipe de recherche de l'INRS réalisait un sondage en ligne avec la collaboration de la FAFMRQ sur le thème de l'amour et l'argent. Lancé dans le cyberespace avec l'aide de plusieurs associations², ce sondage a suscité beaucoup d'intérêt. Il a rapidement permis de rejoindre près de 1800 personnes, résidant dans toutes les régions du Québec, et de mieux comprendre les réalités familiales de ces dernières. Malgré le grand nombre de répondants, il comporte néanmoins des limites méthodologiques importantes, dont le fait de ne pas être représentatif de la population du Québec.

PORTRAIT D'ENSEMBLE DES RÉPONDANTS

D'abord, soulignons que les femmes ont été beaucoup plus nombreuses (76%) à répondre à ce sondage que les hommes (24%) et que 90% des enquêtés sont nés au Québec. L'échantillon est constitué surtout de personnes déclarant un revenu personnel de plus de 30000\$ et ayant un niveau de scolarité très élevé. En effet, 70 % des répondants détiennent un diplôme universitaire alors que pour l'ensemble du Québec, cette proportion est de 26%. La grande majorité des enquêtés, soit plus de 75%, sont âgés entre 25 et 54 ans. L'échantillon est constitué, par ailleurs, de plusieurs types de ménages: des personnes seules, des couples sans enfants, des familles monoparentales, biparentales intactes ou recomposées et homoparentales. Parmi les 1300 personnes déclarant vivre en couple, 4 sur 10 étaient mariées, les plus jeunes étant plus nombreuses à vivre en union libre.

LES MODES DE GESTION AU SEIN DES COUPLES

Il existe une grande variété de modes de gestion de l'argent au sein des couples au Québec. On peut cependant distinguer au moins deux grandes logiques, soit la mise en commun des revenus et le partage des dépenses.

La mise en commun des revenus correspond à ce que l'État désigne généralement par le concept de « revenu familial ». Derrière cette notion, se trouve l'idée que les salaires de chacun sont mis en commun et qu'ils sont redistribués plus ou moins équitablement entre les conjoints. Dans ce mode de gestion, les deux conjoints paient autant les dépenses communes que les dépenses plus personnelles à partir d'un pot commun. On pourrait inclure également sous cette logique le mode de gestion du pourvoyeur unique comme le «système d'allocation». Il se caractérise par le fait qu'un seul des conjoints assume toutes les dépenses du ménage. Dans ce cas de figure cependant, il importe de rappeler que la personne qui n'a pas de revenu n'a pas nécessairement accès à l'ensemble des revenus de son conjoint. Peut-on véritablement parler alors de mise en commun?

Dans la seconde logique, celle du partage des dépenses, les conjoints s'entendent sur la liste des dépenses dites «communes» mais conservent leurs revenus dans leurs comptes respectifs pour payer leurs dépenses personnelles. Les deux manières de fonctionner les plus courantes consistent à partager les dépenses communes soit à

parts égales (partage 50/50), soit proportionnellement au revenu (au prorata du revenu, celui qui gagne plus paie plus). Enfin, une autre organisation financière, propre aux ménages recomposés, mais que nous n'avons pu cependant identifier dans cette étude, consiste à partager les dépenses en fonction des charges familiales de chacun³.

Le portrait d'ensemble qui se dégage de l'analyse des modes de gestion est pour le moins intéressant et questionne grandement la notion de «revenu familial». On remarque que moins de la moitié des répondants du sondage ont adopté un mode de gestion qui pourrait correspondre à ce «revenu familial». En effet, 10% fonctionnent avec un/e pourvoyeur/se unique et 29 % disent mettre en commun tous leurs revenus. Par contre, 28 % des répondants affirment partager les dépenses 50/50 alors que le dernier tiers gère en payant les dépenses proportionnellement à leur revenu. En somme, dans notre échantillon, la majorité (61%) ont adopté la logique du partage des dépenses comme mode de gestion.

A l'instar d'autres études dans ce domaine, nos analyses ont aussi montré que plusieurs facteurs semblent influencer le mode de gestion que privilégient les couples. Le plus souvent évoqué dans la littérature scientifique concerne cependant le statut matrimonial. Dans notre sondage, 71 % des couples en union libre fonctionnent selon un mode de partage des dépenses contre 45 % des gens mariés. Ainsi, comme le montrent bien d'autres études, il semble que le fait

FIGURE 1: MODES DE GESTION SELON LE TYPE DE MÉNAGE

d'être marié est lié au fait de mettre en commun ses revenus. On peut toutefois se demander ce que l'on compare ici. En effet, il est bien connu que la catégorie «couples en union libre» recouvre une grande variété de situations, que l'on pense aux premières unions de jeunes étudiants, aux couples de longue durée avec enfant, aux ménages recomposés ou aux unions qui surviennent après un veuvage ou la retraite, etc. Or, la catégorie «couples mariés» regroupe elle aussi sous une même appellation des situations très diverses : mariages administratifs (pour migrer/ immigrer, bourses étudiantes, etc.), mariages récents, mariages célébrés il y a 40 ans alors que presque tous les couples convolaient en justes noces, mariages pour célébrer les 30 ans de vie commune, mariages religieux, civils, etc.). Ces questions nous ont conduites à examiner plus précisément le rôle que joue la présence d'enfants dans les ménages, notamment au sein des familles recomposées, et cette piste s'est avérée très porteuse...

LA GESTION... RECOMPOSÉE

Notre sondage a permis de rejoindre 254 personnes vivant dans une famille recomposée. Dans l'analyse qui suit, nous avons distingué trois types de familles recomposées, soit les recomposées simples (un seul conjoint a des enfants d'une précédente union), les recomposées complexes (les deux ont des enfants d'une précédente union) et les recomposées fécondes (qu'elles soient simples ou complexes, ces familles ont en plus au moins un enfant de la présente union). Dans les ménages recomposés simples et complexes que nous avons interrogés, tout comme dans les ménages sans enfant, on remarque une forte tendance à gérer selon la logique du partage des dépenses. En effet, dans ces trois types de ménages, environ 44 % des conjoints se répartissent les dépenses à parts égales, indépendamment des écarts des revenus. Une fois les dépenses communes assumées, chacun conserve ce qui lui reste de son salaire pour ses propres dépenses. Dans ces trois types de ménages, entre 30% et 35% partagent les dépenses au prorata des revenus. C'est donc dire que près des trois quarts de ces ménages ne mettent pas en commun tous leurs revenus.

	Types de ménages					
Mode de gestion	Couple Sans enfant	Recomposé Simple	Recomposé Complexe	Recomposé fécond	Biparentale Intacte	Total
Partage 50-50	44,6	43,2	44,4	17,4	15,9	28,5
Partage prorata	34,6	30,5	30,0	30,4	33,0	32,9
Mise en commun	13,0	13,7	16,7	39,1	41,3	29,0
Allocation	7,8	12,6	8,9	13,0	9,9	9,6
Total	100	100	100	100	100	100
Cas (n)	361	95	90	69	618	1233

Les répondants issus d'une famille recomposée «féconde», c'est-à-dire où les conjoints ont au moins un enfant commun, se comportent davantage comme des familles biparentales intactes que comme des familles recomposées simples ou complexes. En effet, parmi les familles recomposées fécondes, seulement 17% des conjoints disent partager 50/50 et un peu moins du tiers affirment fonctionner en tenant compte des écarts de revenus, soit au prorata de ceux-ci. Ces familles ayant un enfant commun sont donc beaucoup plus nombreuses dans notre étude à gérer en commun, soit 52% plutôt que 25% chez les familles recomposées simples et complexes et que 20% chez les couples sans enfant.

Dans ce sondage, nous avons aussi tenté de savoir qui dans le ménage paie pour certaines dépenses, notamment celles liées directement aux enfants. Autrement dit, on s'est demandé qui paie pour les enfants et pour les enfants de qui. Si les dépenses liées au loyer, à l'électricité et à l'épicerie sont majoritairement partagées à parts égales, il ressort de manière générale que dans les ménages recomposés simples, par exemple, 75% des parents payent pour les dépenses qui sont spécifiques à leurs propres enfants. Seulement 12% des conjoints ou conjointes dans ces ménages sont mis à contribution pour payer les médicaments et les vêtements des enfants de leur partenaire de vie. Ce constat apparait sans nul doute comme une évidence pour bien des personnes vivant dans une famille recomposée mais, à notre connaissance, elle n'avait jamais été véritablement démontrée au Québec.

En somme, les conclusions de notre sondage nous portent, une fois de plus, à constater que l'idée même du «revenu familial » est fallacieuse comme le montrent les divers modes de gestion adoptés par les familles québécoises. Ce «revenu du ménage», qui sert souvent de critère pour attribuer ou non une aide aux individus et aux familles (notamment dans le projet de loi 284), nuit aux familles recomposées simples et complexes à qui l'État impose une solidarité économique malgré le fait qu'elles ne mettent pas en commun leurs revenus et toutes les dépenses. Ces quelques constats nous conduisent à vouloir creuser davantage ces questions à l'aide d'une enquête représentative de la population du Québec qui est présentement en cours. Celle-ci devrait permettre de confirmer ou d'infirmer les pistes explorées ici. Les résultats de cette nouvelle enquête seront rendus disponibles dans les prochains mois. Enfin, l'équipe de recherche profite de l'occasion pour vous remercier chaleureusement pour votre participation au sondage sur l'amour et l'argent!

- 1 Bien que la conférence ait été présentée par Hélène Belleau dans le cadre du Colloque, le présent texte a été réalisé avec la collaboration d'Annabelle Seery et Jessica Gerlach.
- 2 Les chercheures du projet sont Hélène Belleau et Nicole Gallant. Annabelle Seery, doctorante en sociologie, a contribué grandement au développement des outils et Jessica Gerlach, étudiante à la maîtrise en sociologie, a réalisé une bonne part des analyses. Ce sondage a été largement diffusé notamment grâce à la précieuse collaboration de plusieurs associations dont l'AFEAS, la FAFMRQ, la Coalition des familles LGBT, les Carrefour Jeunesse Emploi et les Centres locaux de développement de plusieurs régions, etc.
- 3 Une étude en cours, financée par le CRSH, permettra de documenter la prévalence de ce mode de fonctionnement. (Belleau et Lavallée, CRSH: *Unions et désunions conjugales...*, en cours)
- 4 Le projet de loi 28, déposé par M. Leitão touche plusieurs sujets, dont la révision de la contribution parentale aux services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés.